

Temps fort Le plan de relance : une goutte d'eau pour améliorer la vie des prisons

■ Suicides, meurtres, évasions, surpopulation : la France est malade de ses prisons : l'administration pénitentiaire bénéficie d'argent du plan de relance, 1,8 million, qui iront notamment à Chartres en attendant Saran en 2014.

Le suicide est en forte hausse dans les prisons françaises. Note région n'échappe pas à cette série noire. En 2008, six détenus ont mené à bien leurs tentatives : quatre prisonniers sont morts à Châteauroux, un à Chartres et un autre à Châteaudun (Eure-et-Loir). En moyenne, pour huit tentatives de suicide, une seule aboutit à une issue fatale. « Les suicides en prison sont toujours très médiatisés », nuance le directeur interrégional de l'administration pénitentiaire, Philippe Peyron. « Nous, nous sommes transparents, on ne parle jamais par exemple des suicides à l'hôpital... »

Suicides, violences dues notamment à des prisons surchargées, la France, ce n'est pas nouveau, est malade de ses prisons. « Des Cocotte-Minute », témoignaient récemment le délégué UFAP des gardiens, Loïc Broudin, à Chartres, où, selon lui, « la pression n'arrête pas de monter ». À Châteaudun, les syndicats comptabilisent trois agressions par mois. À Orléans, la maison d'arrêt la plus surpeuplée de France (220 à 250 détenus pour 110 places), une tentative de prise d'otage s'est produite fin 2008.

1,8 million en région Centre

Pour décongestionner les prisons, la construction de nouveaux établissements ne suffira pas à court terme. Alors, pour sanctionner la petite et la moyenne délinquance, les solutions alternatives comme le bracelet électronique se multiplient (lire par ailleurs).

Rachida Dati, la garde des Sceaux, l'a rappelé à Toulon lundi : « Pour participer à l'effort de relance de notre économie, le ministère de la Justice va investir 80 millions d'euros dans des opérations de rénovation des locaux judiciaires et pénitentiaires. »



À la maison d'arrêt d'Orléans où, faute de cellules suffisantes, prévenus et condamnés sont parfois mélangés, le taux d'occupation est l'un des plus élevés de France. (Photo d'archives)

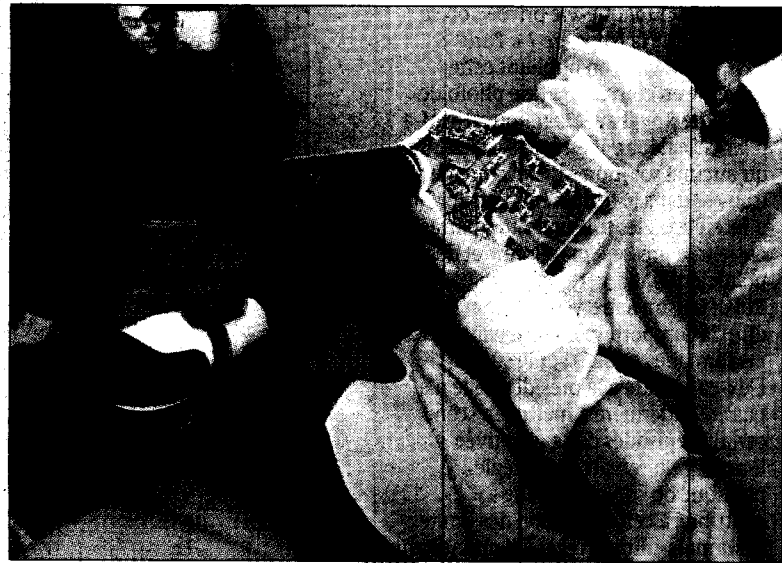
Sur la région Centre, 1,8 million seront injectés dans des travaux tous azimuts. « En particulier sur l'amélioration de la sécurité et sur les conditions de détention », précise le directeur régional. Ainsi la prison de Chartres, elle aussi vétuste, sera dotée de 220.000 € pour des réfections diverses dont la sécurité incendie. Autre point noir qui débouche souvent sur des rixes, les cours de promenades, dont on supprimera les points morts qui échappent à la surveillance vidéo, laquelle sera aussi améliorée.

Au 1^{er} janvier 2009, 1.791 personnes étaient écrouées dans les dix établissements péniten-

naires de la région Centre dont 582 au centre de détention de Châteaudun, le plus important qui n'accueille que des condamnés. À Orléans, la plus surchargée, on comptait 131 condamnés et 91 prévenus, à Chartres, 106 condamnés et 33 prévenus et à la centrale de Saint-Maur (Indre) la seule de la région, 235 condamnés à des longues peines.

Quant à la construction d'une nouvelle prison sur l'agglomération d'Orléans, à Saran, Rachida Dati a confirmé l'information que nous donnions récemment : sa livraison est prévue à partir de 2014...

Christian Bidault.



Le bracelet électronique, une solution alternative que le ministère de la Justice veut développer.

Jean-Pierre Sueur en visiteur de prison : « La surpopulation d'Orléans inacceptable »

Chaque année Jean-Pierre Sueur va à la prison d'Orléans. Pour la bonne cause. Hier matin, le sénateur a médiatisé sa visite. Pour cause de débat qui débute mardi au Sénat sur la nouvelle loi pénitentiaire. Ses contacts d'hier, tant avec les détenus qu'avec les surveillants serviront « d'exercice pratique » à ses interventions au Palais du Luxembourg. De fait, la maison d'arrêt d'Orléans est un cas d'école : 250 détenus pour 105 places, soit un taux record en France de 250 %. Et Jean-Pierre Sueur de donner en exemple le deuxième étage : « Un surveillant pour 90 détenus ! » Au terme de sa visite, le sénateur socialiste s'est exclamé : « J'ai

vu une surpopulation inacceptable... Il y a une contradiction entre la politique pénale de Mme Dati et la politique pénitentiaire », évoquant par là la mise en pratique des peines planchers (loi sur la récidive) qui remplit les établissements. Quant au serpent de mer de la nouvelle prison, le sénateur s'indigne : « Cela fait quinze ans qu'on nous mène en bateau, à Ingré on avait trouvé un tuyau indéplaçable, maintenant on nous la promet pour 2012, puis 2013 à Saran... En fait je suis sûr qu'en 2013 il n'y aura pas le début d'une fondation. »

Au Sénat, c'est Jean-René Lecerf (UMP) qui rapportera la loi. En commission des lois,

dix propositions ont été préparées par les sénateurs qui veulent améliorer le texte du gouvernement. Elles visent à élargir les peines de substitution et pour le personnel à améliorer sa protection et sa formation. À propos de la saturation de la prison d'Orléans, le représentant UFAP des gardiens, Aymeric Regneau, analyse ainsi les conséquences : « C'est grave parce que nous restituons à Orléans et à son agglomération des individus qui n'ont pas été traités faute de personnel... Ici on prend un bandit et on le restitue caïd... Avec les contacts multiples, il y a de quoi remplir un carnet d'adresses », explique-t-il encore à propos de la promiscuité endémique.

La crise touche aussi les travailleurs prisonniers

Les prisons françaises souffrent aussi de la crise. Du fait du ralentissement économique, les activités de sous-traitance confiées aux prisonniers qui trouvent là, non seulement une occupation, mais aussi l'occasion de se constituer un petit pécule pour la sortie, sont en baisse. La plupart du temps il s'agit de conditionnement, parfois d'archivage avec mise sous micro-film comme à Saint-Maur, en dehors des activités consacrées au service interne de l'établissement, cuisine, petite maintenance. « Nous sommes touchés par la baisse de la sous-traitance automobile », révèle Philippe Peyron. Reste les condamnés qui

effectuent leur peine à l'extérieur de la prison, sous diverses formes. « Cela concerne 70 % des condamnés », indique Claire Botte, directeur du service d'insertion et de probation à Orléans. Autrement dit il y a quatre fois plus de condamnés dehors qu'en prison. En jargon judiciaire, on appelle cela le « milieu ouvert ». En amont ou en aval des procureurs, juge d'instruction et juge d'application des peines, ce service (le SPIP), a pour objectif de « favoriser la réinsertion sociale », de « préparer les détenus à la sortie de prison » et à « participer à la réduction des effets désocialisants de l'emprisonnement ». Derrière cette langue de bois

judiciaire se cache aussi le désengorgement des prisons. Que ce soit le travail d'intérêt général, la libération conditionnelle, l'aménagement des peines ou la solution du bracelet électronique (170 condamnés ont bénéficié d'un bracelet), 2.250 mesures sont en cours sur l'antenne d'Orléans. Là-dessus, les travaux d'intérêt général (TIG) représentent 456 mesures et 1.500 heures. Ce sont des travaux de jardinage, dans les services techniques ou de protection des passages piétons en faveur des communes. Bien que certaines sur l'Orléanais soient réticentes. Exemplaire en revanche, la gendarmerie du Loiret souhaite employer des TIG.